

**Mécénat entre la Société
"SOPREMA" et le Département**

Rapport n° CP/2012/734

Service gestionnaire :

Le Vaisseau

Résumé :

Depuis septembre 2012, le Vaisseau accueille l'exposition temporaire 'Plantastic' : exposition coproduite avec trois autres centres de sciences internationaux et un producteur d'éléments interactifs.

A cette occasion, et afin d'en faire un lancement conséquent, une paroi végétalisée pérenne est installée par l'entreprise alsacienne Soprema à l'entrée du Vaisseau.

Depuis le 25 septembre 2012 et jusqu'au 1^{er} septembre 2013, le Vaisseau accueille une nouvelle exposition temporaire intitulée "Plantastic : une façon de développer un nouveau regard sur toutes les plantes qui nous entourent".

A cette occasion, l'entreprise alsacienne SOPREMA propose un partenariat de mécénat en nature au Vaisseau en installant une paroi pérenne végétalisée à l'entrée du bâtiment, embellissant ainsi le parvis pour le public. Cet élément interactif fait partie intégrante de l'exposition.

La valeur estimée est de 20 000 € TTC. Conformément à la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, il est proposé à l'entreprise SOPREMA des contreparties à hauteur de 20 % sous forme de contremarques et de mises à disposition d'espaces. La convention de mécénat est annexée au présent rapport.

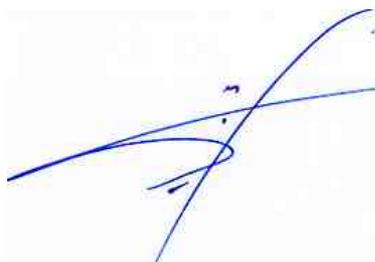
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mécénat à intervenir entre le Département et la Société SOPREMA.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL

